

Informations de base

2021/2945(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Règles relatives aux cas et aux conditions dans lesquels les produits biologiques et les produits en conversion sont exemptés des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers, au lieu des contrôles officiels pour ces produits

Complétant [2013/0140\(COD\)](#)

Subject

2.80 Coopération et simplification administratives

3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire

3.10.08.01 Alimentation animale

3.10.09 Phytosanitaire, phytopharmacie, agriculture biologique, agro-génétique: généralités

3.10.10 Alimentation, législation alimentaire

4.60.04.04 Sûreté alimentaire

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur